



NUMÉRO 1302-1089

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 4 février 2013 à 20h00, au 370-A, rang des Érables à Saint-Joseph-des-Érables.

Étaient présents les conseillers suivants :

M. Luc Perreault, Mme Élise Jacques
M. Jean-Louis Grondin, M. David Lessard.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire suppléant Jeannot Roy.
Était aussi présente Madame Mélanie Jacques, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire suppléant Jeannot Roy ouvre la séance par une prière appropriée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1302-1089-2

Il est proposé par madame Élise Jacques, appuyé par monsieur Luc Perreault et résolu, que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant à 14. Varia : a) Règlement d'urbanisme et UPA, b) Débroussaillage rang des Érables Sud, c) Poteaux d'Hydro-Québec. L'item varia demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. Suivi des procès-verbaux

1301-1088-10 – Pont de la rivière des Fermes

Il est discuté de la formulation de la résolution et de l'état de la situation.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 janvier 2013

1302-1089-4

Il est proposé par monsieur David Lessard, appuyé par monsieur Jean-Louis Grondin et résolu, que le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2013, soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. Lecture et approbation des comptes

1302-1089-5

Il est proposé par madame Élise Jacques appuyé par monsieur Jean-Louis Grondin et résolu, que le Conseil approuve les dépenses du mois de janvier, pour un montant totalisant 28 882,65 \$. La secrétaire-trésorière est autorisée à émettre les chèques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6. Rapport sur le déneigement

À la demande du Conseil, le comité du déneigement, fait rapport sur la saison de déneigement.

7. Rapport du vérificateur financier

1302-1089-7

Il est proposé par monsieur Luc Perreault, appuyé par monsieur Jean-Louis Grondin et résolu, que le Conseil municipal de Saint-Joseph-des-Érables accepte le rapport financier, préparé par Monsieur Éric Brousseau de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, qui, pour l'année 2012, révèle des revenus d'investissements et de fonctionnement de 808 776 \$, des dépenses de 796 287 \$ pour un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 12 489 \$ ce qui porte le déficit de fonctionnement accumulé à 6 124 \$ au 31 décembre 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. Nomination du vérificateur financier pour l'année 2013

Reporté à la prochaine séance.

9. Nomination d'un représentant auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques

1302-1089-9

Il est proposé par monsieur David Lessard, appuyé par monsieur Jean-Louis Grondin et résolu, que madame Élise Jacques soit nommée représentante de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10. Rencontre avec le ministère des Transports

Le 17 janvier dernier a eu lieu, au bureau municipal, une rencontre avec le MTQ afin d'établir un protocole d'entente concernant la fermeture du pont de la rivière Chaudière et de la route Lagueux. Également, il y a été discuté la réouverture de la route Lagueux en temps d'inondation et du nouveau pont de la rivière des Fermes.

11. Dragage de la rivière des Fermes

La portion entre l'ancien barrage et le pont est remplie de gravier. Cette section aurait dû être nettoyée lors des travaux effectués par la MRC Robert-Cliche à l'automne 2011. C'est travaux n'ont pu être fait en raison du refus du Ministère des Transports qui craignait l'affaiblissement du pont de la rivière des Fermes qui avait été endommagé lors de la tempête Irène. Maintenant, avec la construction du nouveau pont, nous aurions l'autorisation du MTQ mais il faut refaire une demande de certificat d'autorisation au MDDEP et le plan de l'ingénieur devra être mis à jour. Étant donné de coût élevé de ces démarches, il est décidé de ne pas entreprendre ce projet.

12. Ordures de long des routes

Il a été constaté que quelques personnes avaient jeté leurs cendres de poêle sur le côté du chemin. Quelques sapins de Noël y ont également été laissés. Un rappel du règlement sur les ordures sera fait dans le prochain bulletin.

13. Correspondance

a) Formation ADMQ

1302-1089-13a

Il est proposé par monsieur David Lessard, appuyé par monsieur Luc Perreault et résolu que la directrice générale assiste à la formation : *Dualité des tâches et négociation des contrats municipaux* qui aura lieu le 19 février prochain au coût de 270 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

b) Jubilé d'Or de l'abbé Léandre Poirier

1302-1089-13b

Il est proposé par madame Élise Jacques, appuyé par monsieur Jean-Louis Grondin et résolu que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables remette un montant de 50 \$ en réponse à la demande d'aide financière pour la célébration du Jubilé d'Or de l'abbé Léandre Poirier qui aura lieu le 9 juin 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

c) Fondation Robert-Cliche

1302-1089-13c

Il est proposé par monsieur David Lessard, appuyé par monsieur Luc Perreault et résolu qu'un montant de 50 \$ soit versé à la Fondation Robert-Cliche dans le cadre de la levée de fonds qui verra à supporter le grand projet de restauration des monuments funéraires laissés à l'abandon dans les cimetières de la Beauce.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

d) Appui à la municipalité de Sainte-Hénédine

1302-1089-13d

Il est proposé par monsieur Luc Perreault appuyé par monsieur David Lessard et résolu que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables appuie la municipalité de Sainte-Hénédine pour que soit maintenu dans cette municipalité, le siège social d'Unicoop ou à tout le moins, que soit maintenu la majorité des emplois du siège social dans un milieu rural.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

1302-1089-13e **e) Vision Femmes**
Il est proposé par monsieur Jean-Louis Grondin, appuyé par monsieur David Lessard et résolu que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables souligne l'implication sur diverses instances décisionnelles de madame Mélanie Jacques, coordonatrice et trésorière de la Corporation du 275^e de Saint-Joseph et de l'exposition d'autos de Saint-Joseph, lors de la dixième édition du Cocktail Femmes Engagées qui aura lieu le 19 avril 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

14. Varia

a) Règlement d'urbanisme et UPA

Avant l'adoption du nouveau règlement d'urbanisme, il faudra porter attention à ne pas interdire le démarrage d'entreprise connexe à l'agriculture.

b) Débroussaillage du rang des Érables Sud

1302-1089-14b Il est proposé par monsieur Jean-Louis Grondin appuyé par madame Élise Jacques et résolu que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables demande au ministère des Transports de débroussailler complètement l'emprise du rang des Érables Sud entre les numéros civiques 600 et le 614.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

d) Poteaux d'Hydro-Québec

1302-1089-14c Il est proposé par monsieur Jean-Louis Grondin appuyé par madame Élise Jacques et résolu que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables mentionne à Hydro-Québec que le poteau face au 530 rang des Érables Sud est penché, que ceux entre les numéros civiques 109 et 116 sont dangereusement ensevelis au trois quart et que le transfert de poteau près du 128 rang des Érables doit être complété.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

15. Questions et commentaires

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.*

16. Levée de la séance

1302-1089-16 À 22h45, il est proposé par monsieur David Lessard, appuyé par monsieur Luc Perreault et résolu, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Jeannot Roy, maire suppléant

Mélanie Jacques, secrétaire-trésorière

Je, Louis Jacques, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Louis Jacques, maire